Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY EXTRAIT DU REGISTRE DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

e comparable de la comp

composant le conseil	.15
en exercice	
présents	
absents	3
absents excusés	3

Nombre de membres

OBJET :

Approbation du compte administratif sur l'exercice 2021

Le 13 octobre 2022 à 20 heures 30, le Comité de la Caisse des Ecoles de la ville de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. Christian THEVENOT, vice-président, le 7 octobre 2022 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Christian THEVENOT, vice-président.

PRESENTS: M. THEVENOT, vice-président,

Mme COCHET, HADOUM, COHEN, représentantes des assemblées

générales.

Mme BRASSET, ROY, MEBREK, MM. DELUCHEY, FRANCINE.

représentants du Conseil municipal,

ABSENTS: Mmes JULIEN, MORENO, AZOR, représentantes des assemblées générales.

ABSENTS EXCUSES: Monsieur STREHAIANO, président,

Mme RAYBAUD-ANTONELLI, inspectrice de l'Education nationale,

Mme TISSIER, déléguée du préfet,

SECRETAIRE: M. DELUCHEY

Le COMITE,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la délibération 2021-06-10-1 portant approbation du compte de gestion du trésorier de Montmorency pour l'exercice 2021.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M. Christian THEVENOT, vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. STREHAIANO, président de la Caisse des Ecoles, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1° Prend acte de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		
Libellés	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	
Résultats reportés 2020		4 466.86	
Opérations de l'exercice 2021	18 399.79	18 175.00	
TOTAL	18 399.79	22 641.86	
RESULTATS DE CLOTURE 2021		4242.07	

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-269502811-20221013-DEL202210132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022 Affichage : 27/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Vice-président de la Caisse des Ecoles

Christian THEVENOT

SOUS-MONTANORE COLES ECOLES

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 2 7 0CT. 2022 Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Mis en ligne et/ou notifié le : 2 7 OCT. 2022 2 7 OCT. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un détai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.